Note au dossier

Concerne: Conseil UEO du 29/3o janvier 1968
partie économique

Diffusion: Aux Départements ministériels
- Missions: Cologne, Bruxelles, La Haye, Londres Paris, Rome, Genève
- Représentants permanents auprès des Communautés- auprès de l'OTAN - auprès de l'OCDE - auprès des Nations Unies à Genève
- Direction I, II

Après un exposé de M.Martino, Vice/Président de la Commission européenne sur la situation économique dans les Communautés et un deuxième exposé sur l'évolution économique en Grande-Bretagne et dans l'EFTA (Lord Chalfont), le Conseil a entamé la discussion sur les relations entre le Royaume-Uni et les pays de l'EFTA d'une part, avec les Communautés européennes d'autre part.

Belgique: Le débat est introduit par le Président M.Harmel qui parle au nom du Gouvernement belge. Il constate que nous ignorons combien de temps il faudra pour arriver à des vues communes sur l'avenir commun entre la Grande-Bretagne, la Zone de libre échange et le Marché commun. Pendant la période de recherche de ces vues, il convient de maintenir les contacts de différentes manières. Telle est la raison d'être du mémorandum Benelux, qui procède les idées suivantes:

a) Les disparités économiques et financières entre les deux groupes doivent être étudiées. A défaut d'une véritable négociation, leur examen reste en ce qui concerne les Six de la compétence de la Commission européenne. Le prochain Conseil de la CEE devrait confirmer ce rôle de la Commission.

b) Conformément au souhait des deux côtés, la Communauté continuera à se développer. Mais il faut éviter un élargissement du fossé entre les deux groupes de pays D'après le Benelux ceci pourrait être atteint par une "association consultative" des candidats aux troi

../..

© ANLux (Archives Nationales Luxembourg) inv.nr. AE-15452
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/Z00674

Communautés, à l'instar de ce qui existe depuis 1958 entre le Royaume-Uni et la C.E.C.A.

o)Des contacts directs entre les Etats pourraient avoir lieu sur des matières non-couvertes par les traités de Rome comme p.ex. les constructions civiles ou militaires commandées par les Etats; ou certains aspects de la coopération scientifique. Selon le cas, ces problèmes pourraient faire l'objet d'accords entre 6 + 4, 5 + 1, 6 + 2 Etats, etc.

M. Brandt (RFA) rappelle que le problème de l'élargissement restera inscrit à l'ordre du jour des Conseils des Communautés. Il relève avec satisfaction le fait que de leur côté les candidats n'ont pas retiré leur demande.

La délégation allemande "salue en principe" le mémorandum du Benelux qu'elle examine. Elle partage ses orientations sur les objectifs de la politique européenne. L'attitude allemande se résume comme suit.

a)il faut se demander s'il existe des solutions d'ordre commercial, conjonctionnel ou économique qui conduisent à (mais bien entendu ne remplacent pas) l'adhésion?

b)Lors des prochaines rencontres avec le Gouvernement français, Bonn posera les questions suivantes.

- Quel est le contenu de la suggestion française de conclure des "arrangements" avec les candidats?
- Qelle est l'interprétation française du point No. 6 du compte rendu des délibérations du Conseil du 19 décembre 1967? (v.annexe I)

c)La Commission peut-elle avoir des contacts permanents avec les candidats, pendant la période transitoire, tant sur l'évolution des Communautés que sur les grandes questions économiques internationales lesquelles en raison de leur ampleur et de leur caractère international, voir mondial nous forcent tous à penser en termes de coopération économique.

d)Peut-on aller au delà de l'échange d'informations? Les Six devront se prononcer sur ce problème.

e)Il propose que des experts de niveau élevé soient désignés des deux côtés pour se charger de ces contacts économiques ainsi que pour préparer des consultations

../..

d'ordre politique. On pourrait envisager d'utiliser à cette fin l'Otan ou l'UEO avec leur cadre institutionnel.

f) La technologie pourrait être le banc d'essai d'une coopération inter-européenne. Pourrait-on dans ce contexte envisager l'élargissement d'Euratom? Une proposition de la Commission européenne serait la bienvenue à ce sujet.

La déclaration néerlandaise (M.Luns) est brève. Le problème tient en trois propositions.

Les candidatures d'adhésion ne sont pas mures pour une solution immédiate. Il faudrait néanmoins essayer de réduire au minimum les disparités entre les deux groupes de pays, afin d'éviter qu'ils s'éloignent l'un de l'autre.

D'autre part, il faut rechercher dans quelle mesure une collaboration entre la CEE et les candidats est possible dans les domaines qui ne sont pas couverts par les traités.

Enfin, les deux idées ci-dessus ne sont pas liées.

Position italienne (M.Fanfani)

a) Le mémorandum Benelux est à examiner.- Il faut respecter les entretiens qui auront lieu entre Bonn et Paris avant de se prononcer sur d'autres initiatives. Il faut examiner comment on peut conserver la vitalité de la CEE.

Il faut enfin éviter l'élargissement des disparités entre le moment actuel et l'adhésion future, en prenant des mesures actives compte tenu de la situation économique internationale.

b) Quant au fond, la position italienne n'a pas varié. Comme la délégation allemande, l'Italie considère toujours que l'adhésion ultime de la Grande-Bretagne est nécessaire. Une réunion d'experts pour étudier ces problèmes telle que l'a suggéré M.Brandt est à appuyer.

Ayant omis de donner la parole à M.Grégoire, (Lux..) M.Harmel la passe à M.Brown qui formule les points ci-après.

1. Le Royaume-Uni accepte les propositions du mémoran-

../..

dum Benelux, qui coincident d'ailleur largement avec les idées allemandes.

2. La délégation britannique ne retire pas sa candidature aux Communautés. Mais à défaut d'adhésion, il ne faut pas rester passif. D'autres arrangements doivent être recherchés. Toutefois, la délégation britannique ne se cache pas les difficultés d'arrangements partiels, car ils seront dépourvus de portée politique et créeront pour le Royaume-Uni des obligations, sans conférer des pouvoirs correspondants. Il est difficile de s'engager sur une voie sectorielle, sans savoir si elle aboutira à l'adhésion. Finalement, comme tout se tient, la négociation sera plus ardue pour un secteur, que si on négociait une coopération d'ensemble.

3. En appuyant l'idée d'entreprendre une coopération pratique entre autant de pays européens que possible le Royaume - Uni ne cherche ni à exclure la France, ni à saboter la Communauté. Elle entend respecter les obligations que les Six ont acceptés dans les traités de Rome. Il y a néanmoins des domaines où cette coopération pourrait progresser au delà d'une simple consultation p.ex.

- le droit des sociétés,
- le droit des brevets,
- les normes industrielles et techniques,
- l'établissement d'un institut européen de technologie
- la rationalisation des structures commerciales et économiques,
- l'action commune en faveur des pays en développement d'Afrique, de l'Amérique du Sud et des Caraibes
- certains aspects spéciaux de la défense,
- des consultations politiques régulières sur des matières d'intérêt commun.

4. Quant aux canaux de contact possibles, il paraît trop long d'attendre trois mois jusqu'à la prochaine réunion de l'UEO. L'élargissement de l'Euratom est une proposition intéressante, surtout si la compétence de l'Euratom était entendu (au delà de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique à la technologie et d'autres aspects scientifiques.

5. Il faut examiner dans quel cadre institutionnel tout ceci pourrait être mis en oeuvre. La délégation britannique appuye l'idée d'une réunion de tous les pays européens intéressés à une telle coopération. Le Benelux devrait se charger de la proposer.

M.Grégoire (Lux) estime qu'en recevant la parole après les nouvelles orientations esquissées par M.Brown, il ne peut plus faire à ce stade de déclaration générale. Il estime qu'il faudra mûrement réfléchir aux idées avancées par M.Brown.

M.Bettencourt intervient pour la France. Celle-ci éprouve beaucoup de compréhension pour la préoccupation d'éviter un accroissement des disparités. Il faut procéder des deux côts à une analyse permanente de la situation. Il faut faire des efforts pour se rapprocher - se rejoindre- ce qui sera sans doute facilité par les impressionnantes mesures d'assainissement au Royaume-Uni auxquelles la France applaudit.

Il faut d'autre part adapter les progès de la coopération aux moyens que chacun peut y consacrer. Ceci vaut notamment dans le domaine technologique. On pourrait commencer dans les domaines des télécommunications, de l'information, des moyens de transport, du brevet et de la société européens. Il ne faut pas oublier les travaux que d'autres institutions multilatérales ont entrepris, car déjà maintenant tout est en mouvement dans ce domaine. Il ne semble pas utile en tout cas et M.Brown semble partager cet avis- de créer de nouvelles institutions. Si tous les pays ici représentés avaient autant collaboré en matière scientifique avec le Royaume-Uni que la France, le problème serait sans doute résolu.

M.Luns (Pays-Bas) relève que le délégué français n'a pas répondu à la proposition britannique de réunir une conférence d'experts, puis de Ministres, pour élaborer les modalités de la coopération entre le Royaume-Uni et la C.E.E.

M.Brown (R.U.) conteste la présentation française du dossier. Une coopération bilatérale ne suffit pas pour

../..

obtenir une harmonisation économique ou une influence politique.- M.Bettencourt a mal compris les objectifs pratiques de la délégation anglaise; celle-ci n'est pas opposée à un cadre institutionnel, mais demande que ce cadre institutionnel ne soit pas rigide pour ne pas faire aller à l'encontre des efforts d'adhésion qui restent la préoccupation fondamentale.

Conclusion.M.Brandt n'entend exclure personne d'un élargissement du cadre des 6 (Marché commun) ou des 7 (l'UEO)Il redemande formellement que les pays du Benelux examinent sa proposition sub e) pour voir s'ils peuvent prendre une initiative dans ce sens. Dans un premier stade on se concentrerait sur la technologie et la science, en y comprenant le droit des brevets et des sociétés. Les délégations italienne, belge et néerlandaise marquent leur accord. Quant à la délégation luxembourgeoise, elle est favorable à toute multiplication des efforts de coopération. Le mémorandum du Benelux ne doit pas être considéré " ne variatur". Mais la coopération devrait d'abord se faire avec toute la Communauté; seulement si cela s'avérait impossible, il faudrait procéder d'une autre façon.- La délégation française ne se prononce plus sur ces suggestions, qui peuvent donc être considérées comme ayant été acceptées par tous les participants. De son côté, la Commission européenne (qui risque d'être tenue à l'écart des contacts intergouvernementaux envisagés) a ind indiqué qu'elle examinera avec "une prudente sympathie" tou toute initiative valable contribuant à la réalisation des objectifs de la Communauté. (M.Martino).

../..

N.B. La réunion ministérielle à 7 avait été précédée d'un déjeuner de travail réunissant les ministres de la C.E.E. moins la France. Aucun compte-rendu n'a été établi à cette occasion, mais il apparaît que les participants ont décidé de renvoyer leurs discussions jusqu'après l'entrevue de Gaulle - Kiesinger, c.à.d. vers le 18/20 février 1968 prochain.

Luxembourg le 31.1.1968

G.M.